

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE TAISNIERES EN THIERACHE

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil municipal

Séance du 25 Août 2014

Date de la convocation : 19 Août 2014

Nombre de conseillers en exercice : 11

Le vingt-cinq Août deux mille quatorze, à 19h30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Claude Connart, Maire, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 19 août 2014 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, ci-après :

Ordre du Jour :

- | | |
|---|-----------|
| 1 – Ruelles de la Commune | 2014 - 17 |
| 2 – Eglise : Démarches de préparation des dossiers en vue de l'obtention des subventions | 2014 - 18 |
| 3 – Délibération pour la taille des haies et le démontage d'échafaudage dangereux | 2014 - 19 |
| 4 - Tickets de cantine | 2014 - 20 |
| 5 – Liste des Commissaires pour la Commission communale des impôts | 2014 - 21 |
| 6 – Extension du périmètre d'adhésion au Siden-sian des Communautés de communes du Val de l'Oise, Osartis et Marquion | 2014 - 22 |
| 7 – Indemnité de Conseil au comptable du Trésor | 2014 - 23 |

Questions diverses

Étaient présents : Mmes BLAIRON A, DESENFANT C, MARTINS MI, RENARD F, VERLOO E, Mrs CONNART C, LESPERANCE C, HERY H, LIESSE C, LANDOT JP, LAVIGNE R

Absents : RENARD F (excusée)

Pouvoir de Mme RENARD à Mr CONNART

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mr LIESSE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1- Ruelles de la Commune : Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les Ruelles de la

Commune sont pour certaines en mauvais état d'autres comportent des parties privées et publiques empêchant de ce fait leur entretien.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des dossiers, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour entreprendre les démarches et signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

2 – Eglise : Démarche de préparation des dossiers en vue de l'obtention de subventions

Notre église représente une part importante du patrimoine historique de notre commune, même si celle-ci n'est pas classée. Il devient urgent de procéder à sa réhabilitation.

Vu l'étude réalisée, mi-décembre 2013, par le cabinet d'architecte N'KINT. Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de commencer la prospection des moyens de financement pour les différentes tranches de travaux.

Ce qui implique des demandes de subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général...et même pourquoi pas de rechercher un soutien financier par le biais du mécénat.

Cette démarche, vu le coût important des travaux, s'inscrirait dans la 1^{ère} tranche qui consiste à sécuriser la partie du clocher, là où se sont révélés les interventions les plus urgentes.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré donne pouvoir à Monsieur le Maire pour commencer la recherche du financement et signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

3 – Taille des Haies et démontage d'échafaudage dangereux

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est confronté régulièrement à des riverains indécents qui n'entretiennent pas leur haies, déposent des gravats ou abandonnent des échafaudages.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de ses pouvoirs de police, il peut intervenir auprès de ces personnes qui font, la plupart du temps, la sourde oreille, malgré les lettres recommandées.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de faire intervenir des entreprises extérieures dont le paiement sera réclamé aux contrevenants.

Le Conseil après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire.

4 – Tickets de cantine

Le Conseil après en avoir délibéré, Décide

de fixer le tarif de la cantine à :

- 3.00 € pour les enfants (tickets jaunes)
- 3.60 € pour les adultes (tickets roses)

et ce à partir du 01 Septembre 2014

5 – Liste des Commissaires pour la Commission communale des impôts

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L2121-32 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le renouvellement du Conseil Municipal ;

Considérant que le Conseil municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant douze noms pour les membres titulaires et douze noms pour les membres suppléants, parmi lesquels seront désignés les six membres titulaires et six membres suppléants de la Commission Communale des impôts Directs ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal dresse la liste de proposition ci-jointe :

Commissaires Titulaires

NOM	PRENOM	ADRESSE	VILLE
DESENFANT	CAROLINE	20 RUE DE LEVAL	TAISNIERES-EN-TCHE
BLAIRON	ARLETTE	5 RUE DE LANDRECIES	TAISNIERES-EN TCHE
LESPERANCE	CHRISTIAN	4 RUE DE MARBAIX	TAISNIERES-EN-TCHE
MARTINS	MARIE-ISABELLE	14 ROUTE DE DOMPIERRE	TAISNIERES-EN-TCHE
LAVIGNE	ROGER	3, RUE DU PUIITS	TAISNIERES-EN-TCHE
HERY	HERVE	1 RUE DE MAROILLES	TAISNIERES-EN-TCHE
GUYOT	JEAN	9 RUE DES PATURES	TAISNIERES-EN-TCHE
LANDOT	JEAN-PIERRE	23 RUE DE MARBAIX	TAISNIERES-EN-TCHE
FLAMENT	LUCIEN	5 RUE DE MAROILLES	TAISNIERES-EN-TCHE
HURBIN	SONIA	5 RUE DE MARBAIX	TAISNIERES-EN-TCHE
VERLOO	ELODIE	44, ROUTE DE MAROILLES	TAISNIERES-EN-TCHE
EXT :			
DELEVAQUE	PIERRETTE	65 RUELE DES GARCONS	MAROILLES

Commissaires Suppléants :

NOM	PRENOM	ADRESSE	VILLE
RENARD	FLORENCE	7,RUE DE MAROILLES	TAISNIERES-EN-TCHE
MORCLETTE	MARTINE	14, RUE DE MAROILLES	TAISNIERES-EN TCHE
LIESSE	CHRISTOPHE	4 RUE DE LEVAL	TAISNIERES-EN-TCHE
SULMON	CHRISTIAN	6, RUE DE DOMPIERRE	TAISNIERES-EN-TCHE
DESSAINT	JOEL	1 RUE DE DOMPIERRE	TAISNIERES-EN-TCHE
DURET	FRANCIS	23 RUE DU PUIITS	TAISNIERES-EN-TCHE
CREMONT	MARYLINE	9 R19 RUE DES CHARMES	TAISNIERES-EN-TCHE
LIENARD	MONIQUE	2 RUE DE LEVAL	TAISNIERES-EN-TCHE
RAVERDY	ROSELINE	29 RUE DU MONCEAU	TAISNIERES-EN-TCHE
DESENFANT	JEAN-FRANCOIS	20 RUE DE LEVAL	TAISNIERES-EN-TCHE
PETELOT	ANNIE	2 RUE DE MARBAIX	TAISNIERES-EN-TCHE
EXT :			
GUILLAUME- MAINGUIN	JEAN-PAUL	275, CHEMIN DE TAISNIERES	MAROILLES

6 – Extension du périmètre d'adhésion au Siden-sian des Communautés
de communes du Val de l'Oise, Osartis et Marquion

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L. 5211-61, L.5212-16, L.5214-21 et L.5711-1 de ce Code,

Vu la Loi n° 88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la Loi n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les dispositions de la Loi du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2003-590 du 2 Juillet 2003 « urbanisme et habitat »,

Vu les dispositions de la Loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux Libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 modifiée de réforme des Collectivités Territoriales et notamment l'application des articles 60 et 61,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN) devenu SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 12 Mai 2014 portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN,

Considérant que, dans le cadre de la mise en œuvre des articles 60 et 61 de la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales et des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale des Départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, il est de l'intérêt du Syndicat, lorsque celui-ci exerce une compétence donnée sur un territoire donné, de poursuivre l'exercice de cette compétence sur ce même territoire,

Vu la délibération n° 13 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 11 Février 2014 par laquelle le Syndicat propose l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes du Val de l'Oise issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et la Communauté de Communes du Val d'Origny pour les communes d'HINACOURT, MONT D'ORIGNY, NEUVILLETTE, ORIGNY SAINTE BENOITE et THENELLES entraînant le transfert au SIDEN-SIAN des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines sur le territoire de chacune de ces communes,

Vu la délibération n° 29 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 11 Juin 2014 par laquelle le Syndicat propose l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION issue de la fusion de la Communauté de Communes OSARTIS et de la Communauté de Communes de MARQUION entraînant le transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines sur l'ensemble de son périmètre,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR ONZE VOIX POUR

DECIDE

Article 1er :

Le Conseil Municipal accepte :

- ☞ **L'extension du périmètre d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes du Val de l'Oise issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et de la Communauté de Communes du Val d'Origny entraînant le transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines sur l'ensemble de son territoire.**

- ☞ **L'extension du périmètre d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION issue de la fusion de la Communauté de Communes OSARTIS et de la Communauté de Communes de MARQUION entraînant le transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines sur l'ensemble de son territoire.**

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités d'adhésion de ces nouvelles communautés de communes au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n° 13 et 29 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de ses réunions des 11 Février et 11 Juin 2014.

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

7 – Indemnité de Conseil au comptable du Trésor

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal qu'une indemnité de Conseil est allouée au comptable de la Commune. Cette indemnité est valable pour la durée du Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le taux de cette indemnité.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de fixer le taux de l'indemnité de conseil à 100 %.

Questions diverses :

Questions diverses :

Prochaines manifestations : Monsieur le Maire rappelle toutes les manifestations à venir, à savoir :

- la ducasse du 31 Août
- le repas des aînés le 14 Septembre (chaque conseiller reçoit la liste des personnes à contacter)
- « la marche des Alliés » avec l'association GMC de Maroilles le 21 Septembre dans le cadre des journées du patrimoine.

Monsieur le Maire insiste sur la mobilisation de chacun pour obtenir une organisation sans faille.

La Clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

FEUILLE DE CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Août 2014

Article R 2121-9 du CGCT : chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

- | | |
|---|----------|
| 1 – Ruelles de la Commune | 2014 - 4 |
| 2 – Eglise : Démarches de préparation des dossiers en vue de l'obtention des subventions | 2014 - 5 |
| 3 – Délibération pour la taille des haies et le démontage d'échafaudage dangereux | 2014 – 6 |
| 4 - Tickets de cantine | 2014 - 7 |
| 5 – Liste des Commissaires pour la Commission communale des impôts | 2014 – 8 |
| 6 – Extension du périmètre d'adhésion au Siden-sian des Communautés de communes du Val de l'Oise, Osartis et Marquion | |

7 – Indemnité de Conseil au comptable du Trésor

8 - Questions diverses : Prochaines manifestations